

Des normes d'implantation et de construction s'appliquent aux vérandas pour un usage résidentiel en vertu de l'article 283 du règlement de zonage numéro 501. Voici un résumé des normes à respecter :

#### Véranda

Est qualifié de « Véranda » toute pièce vitrée ou fermée par un moustiquaire, non-isolée et non-chauffée et attenante à un bâtiment résidentiel. Elle est composée d'un plancher et d'un toit et chacun des murs extérieurs possèdent au moins 60% d'ouverture.

Sujet	Norme
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cour privée</li><li>• Rez-de-chaussée seulement</li></ul>
<b>Nombre autorisé</b>	Une véranda par logement;
<b>Implantation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain</li><li>• Empiètement maximal de 1,5 mètre dans la marge de recul minimale autorisée;</li><li>• Projection maximale avec le bâtiment principal de 4,5 mètres;</li></ul>
<b>Architecture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La porte extérieure du logement doit être préservée;</li><li>• Ne doit pas être isolée;</li><li>• Aucun dispositif de chauffage autorisé.</li></ul>